

LIBERATION DE LA DEUXIEME MOITIE  
DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

**Banque Nationale Agricole  
-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-  
Registre de commerce : B142431996

**Libération de la deuxième moitié restante de l'augmentation de capital en numéraire de 110MD à 160MD**

La Banque Nationale Agricole a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 Mars 2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 60 MD, pour le porter de 100MD à 160MD. Cette augmentation de capital a été réalisée en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 10MD, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5D, à raison d'1 (une) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes;
- Augmentation de capital en numéraire de 50MD à libérer sur une période de deux ans (la moitié en 2009 lors de la souscription et la deuxième moitié en 2010) et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles de nominal 5D et au prix d'émission de 7D, soit une prime d'émission de 2D, à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. La souscription à cette augmentation de capital a eu lieu du 04/05/2009 au 06/07/2009 inclus. La libération de la première moitié de cette augmentation ainsi que la prime d'émission ont été effectuées à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 02/12/2009, d'appeler la deuxième moitié restante de cette augmentation de capital. **La période de libération s'étalera du 23/02/2010 au 09/03/2010 inclus.**

La BNA prie en conséquence ses actionnaires de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus au versement des sommes dues représentant la libération de la moitié restante des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en bourse et auprès des teneurs de comptes.

Le dénouement de l'opération de l'augmentation de capital sera effectué à travers la STICODEVAM.

Les fonds versés seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole -BNA- Agence Succursale de Tunis sous le N° 03-135-120-0321-046223-13 et réservé à l'augmentation de capital de la BNA.